

DEVENEZ RÉFÉRENT SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Formation initiale - RS&ST

Cette formation s'adresse

La formation RS&ST s'adresse aux personnes désignées compétentes par l'employeur pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels, et ce, **quelle que soit la taille de l'entreprise**, qu'il s'agisse d'une TPE, PME ou grande entreprise, et quel que soit son secteur d'activité.

Dans les entreprises de **300 salariés et plus**, il est recommandé que le référent SST soit spécifiquement dédié à cette mission, voire qu'il s'agisse d'un poste à part entière, afin de mieux répondre aux obligations légales et aux exigences liées à la santé et à la sécurité des salariés. **Cette formation ne nécessite aucun pré-requis**

Que dit le Code du Travail

Selon l'article L.4644-1 du Code du travail, toute entreprise **quel que soit son effectif et son activité** doit désigner un **Référent Santé Sécurité au Travail** pour mettre en œuvre et suivre les actions de prévention des risques professionnels. Cette personne doit disposer des **compétences nécessaires** pour identifier et prévenir les risques liés à l'activité de l'entreprise cela signifie que le référent doit être **suffisamment formé** pour maîtriser les aspects de santé et sécurité spécifiques à son entreprise.

Depuis le 31 mars 2022, la formation du Référent S&ST est de 5 jours minimum obligatoire.

Le recyclage du référent SST doit se faire tous les 3 ans

Points forts

- Formateur certifié RS&ST
- Conformité légale
- Méthodes pédagogiques variées

Durée de la formation

5 jours - 35h

consécutifs ou non



INTRA/SUR MESURE

Ce que vous allez apprendre :

- Maîtriser les bases légales en santé sécurité au travail.
- Identifier les principaux risques professionnels (physiques, chimiques, psychosociaux..)
- Évaluer les risques et déterminer leur gravité et fréquence.
- Réaliser et mettre à jour le DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels).
- Élaborer un plan de prévention concret.
- Promouvoir une culture de prévention en impliquant les équipes et en communiquant efficacement.
- Analyser les accidents et incidents, comprendre leurs causes, rédiger des rapports, et appliquer des mesures correctives.
- Suivre les indicateurs santé sécurité et réaliser des audits pour la conformité.

Programme de formation

Module 1 : Cadre juridique et rôle du RS&ST

- Identifier le cadre juridique du RS&ST.
- Analyser les rôles et missions du RS&ST
- Explorer les obligations des employeurs
- Étudier les acteurs internes et externes de la prévention

Module 2 : Réglementation et documentation

- Maîtriser l'application de la réglementation
- Recenser et compléter les documents et affichages obligatoires
- Comprendre la signalisation S&ST

Module 3 : Les missions spécifiques de Référent S&ST

- Analyser les Accidents du Travail et Maladies Professionnelles (AT/MP)
- Gérer un Registre d'Accidents Bénins
- Évaluer les coûts directs et indirects des accidents
- Élaborer un livret d'accueil et la Formation Générale de Sécurité
- Définir une procédure IQP de vérification des installations.
- Repérer les plans de prévention de coactivité

Module 4 : Démarche de prévention des risques professionnels

- Etablir une démarche globale de prévention
- Réaliser l'Évaluation des Risques Professionnels (EVRP)
- Créer le Document Unique d'Évaluation des Risques (DUER)
- Concevoir le Plan d'Action de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail (PAPRiPACT)

Module 5 : Risques Psychosociaux (RPS)

- Détecter les Risques Psychosociaux dans l'entreprise
- Examiner les facteurs de RPS
- Évaluer les atteintes liées aux RPS
- Proposer des mesures de prévention des RPS

Cette formation est dispensée sur 5 jours, avec une approche pédagogique variée comprenant des apports théoriques, des échanges interactifs entre stagiaires, et des mises en situation pratiques.

L'évaluation est formative et continue tout au long de la formation, notamment pendant les exercices pratiques

Le programme indiqué est donné à titre indicatif. Le formateur pourra adapter son contenu et ses modalités pédagogiques en fonction des attentes et des besoins des stagiaires.

Modalités

NOTRE PARTI-PRIS PÉDAGOGIQUE

Chez **MDRH FORMATION**, nos formations sont centrées sur l'expérimentation et l'exploration de situations concrètes.

Vivre des expériences favorise l'appropriation des pratiques et l'intégration des concepts théoriques vous permettant ainsi de les adopter immédiatement dans votre environnement.

Une occasion de gagner en impact pour vous et votre organisation !

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

La formation alterne des exposés théoriques partagés en video-projection et/ou avec un tableau blanc, et leur mise en application individuellement ou en petit groupe sur des cas pratiques au plus proche de la réalité des participants.

Un support et des modèles au format numérique et/ou papier seront remis à chaque participant.

Les échanges et le partage de bonnes pratiques sont encouragés par des activités en groupe pour favoriser l'intelligence collective.

ÉVALUATION ET VALIDATION

En amont de la formation

- Un questionnaire en amont du parcours permet de vous positionner et faire le point sur votre démarche actuelle et vos outils mis en place. Vous pourrez également nous partager vos besoins et attentes.

Au cours de la formation

- Exercices pratiques, mises en situation de travail... pour valider l'appropriation et la compréhension de chaque notion abordée en formation par les participants.

En fin de formation

- Un **certificat de réalisation** est également remis aux stagiaires.

Évaluation qualitative

- Afin de constamment améliorer notre offre, un questionnaire qualité est à remplir par les stagiaires à l'issue de la formation.

Suivi post-formation : Évaluation à froid et mise en œuvre des compétences dans la pratique professionnelle



VOTRE FORMATEUR

Thomas VITET

Formateur SST/SSCT/EPI/GESTES ET POSTURES/PIC F-PAE FPS

Formateur RPS

Formateur RS&ST

Auditeur et rédacteur DUERP

Chef d'agrès 8 ans SDIS86 et 9 ans Sapeurs Pompiers de Paris

Pour plus d'information sur le programme, contactez nous par mail et sollicitez **Thomas**



DÉLAI D'ACCÈS

Pour les formations intra-entreprise ou individuelles, un délai de 15 jours est nécessaire pour adapter le contenu au cahier des charges spécifique de votre entreprise.

Délais d'inscription en INTER : au plus tard 15 jours avant la date de démarrage

En cas de financement par un tiers (OPCO, FAF...), merci de tenir compte des délais d'obtention de l'accord de financement.

INTRA (chez vous, rien que pour votre équipe)

- En présentiel, 10 personnes maximum
- Dans vos locaux
- Sur devis, nous consulter
- A planifier selon vos disponibilités

En INTRA : nous intervenons partout en France métropolitaine, à l'exception de la Corse.

ADAPTATION AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Nous sommes engagés et sensibles à l'accueil et l'accessibilité de la formation aux personnes en situation de handicap. Si vous êtes concernés, veuillez contacter **Marjorie DERCOURT**, joignable par mail à l'adresse suivante : contact@mdrhformation.fr ou par téléphone au **06 70 75 09 34**.

PLUS D'INFORMATIONS

Les fondateurs et dirigeants de **MDRH FORMATION** se tiennent à votre disposition



Marjorie Dercourt

Relation client & Référente handicap

06 70 75 09 34

Frédéric Dercourt

Relation client & Gestion financière

06 81 60 55 58

34 avenue Victor Hugo
79200 PARTHENAY
contact@mdrhformation.fr

www.mdrhformation.fr

Organisme de formation enregistré sous le n° 75 79 01 489 79 auprès du Préfet de la Région Nouvelle Aquitaine

"La formation est l'essence de tout succès"